

29 sep 2020 -15:33

Prison de Termonde : pose de la première pierre

Le 29 septembre 2020, la première pierre de la nouvelle prison de Termonde a été posée. Celle-ci remplacera l'actuelle prison du centre-ville et pourra accueillir 444 détenus de sexe masculin. La fin des travaux de construction de cette nouvelle prison axée sur une vision humaine de la détention est prévue fin 2022.

Koen Geens, vice-Premier ministre et ministre de la Justice, chargé de la Régie des Bâtiments, et ministre des Affaires européennes :

« Je crois fermement en une société où le détenu sort meilleur de son séjour en prison. Une culture carcérale moderne peut y contribuer. Dans la nouvelle prison de Termonde, il y aura ainsi suffisamment de place pour le travail, la formation et les activités. Le tout nouveau complexe, équipé de panneaux solaires et d'une installation d'épuration des eaux, devrait être prêt à la fin de l'année 2022 et pourra accueillir 444 détenus ».

Piet Buyse, bourgmestre de Termonde :

« Depuis des siècles, Termonde est le siège de tribunaux et donc une ville avec une prison. En construisant cette nouvelle prison, cette fonction sera ancrée pour l'avenir. Cela nous rend très heureux, mes concitoyens et moi-même. »

Marc Peeters, Board Member - Managing Director chez BAM Belgium bv & BAM Interbuild bv :

« Nous étions déjà responsables de la réalisation de la nouvelle prison de Beveren, qui a été mise en service en 2014 et dont la conception est très similaire à celle de Termonde. Nous nous réjouissons à présent de continuer sur cette lancée, qui fut un succès partagé à Beveren ! »

Masterplan pour une détention et un internement dans des conditions humaines

La prison est construite en exécution du « Masterplan pour une détention et un internement dans des conditions humaines » de 2008. Ce Masterplan prévoit notamment la construction de nouvelles prisons pour remplacer les établissements fort vétustes – comme celui de Termonde datant de 1863 – et la rénovation des établissements existants afin de créer une capacité supplémentaire et de réduire la surpopulation carcérale. Ce plan a été développé, adapté et complété à diverses reprises. Un troisième Masterplan définissant une nouvelle politique à long terme a été approuvé en novembre 2016.

La nouvelle prison de Termonde faisait déjà partie du premier Masterplan, mais à cause de plusieurs procédures judiciaires, le début des travaux a pris plusieurs années de retard.

Les autres prisons prévues dans le premier Masterplan ont bien été construites et mises en service il y a quelques années : Marche-en-Famenne en 2013, Beveren et Leuze-en-Hainaut en 2014.

Réalisation via un contrat DBFM

La prison de Termonde, tout comme les autres nouvelles prisons, est réalisée via un partenariat public-privé au moyen d'un contrat DBFM. « DBFM » signifie « Design », « Build », « Finance » et « Maintain » et implique donc que la conception, la construction, le financement et l'entretien de la prison sont confiés à un partenaire privé via un contrat intégré. Le partenaire privé met le bâtiment à la disposition de l'État

fédéral pendant 25 ans contre une redevance annuelle de disponibilité. Au terme du contrat, la prison est rétrocédée automatiquement à l'État fédéral.

Le marché DBFM a été attribué au consortium BAM PPP qui était également responsable de la construction de la nouvelle prison de Beveren, qui est, dans les grandes lignes, le calque de celle de Termonde en termes de conception.

Site

La prison sera construite sur un terrain situé dans le quartier de l'Oud Klooster à Termonde, délimité par la voie ferrée au sud, la Dendre à l'ouest, l'ancien cours de la Dendre au nord et les anciennes douves de la ville à l'est.

Une nouvelle voie d'accès a été aménagée vers le site. Elle rejoint la Gentsesteenweg à la hauteur du Ooiebrug et longe la Dendre. Les nuisances routières sont ainsi réduites au minimum pour la zone résidentielle (Boonwijk).

Une prison à caractère humain

Le concept de la prison est innovateur et correspond à une vision humaine et évolutive de la détention. Cette vision est axée sur la préparation du détenu à sa réinsertion dans la société. La prison s'apparente à un ensemble, tout en distinguant clairement les différentes fonctions, ce qui contribue au sens de l'orientation et stimule le sentiment communautaire.

Quatre corps de bâtiment indépendants

Le complexe pénitentiaire comprendra quatre corps de bâtiment indépendants :

- Le bâtiment d'entrée, y compris le tribunal de l'application des peines.
- Le bâtiment des services qui hébergera les bureaux de l'administration, un complexe sportif, un complexe des visiteurs, la section détention limitée et un complexe d'accueil des détenus.
- La partie cellulaire avec quatre ailes cellulaires autour d'un noyau central de surveillance. Le bâtiment cellulaire comptera trois étages et un grenier technique. La toiture en pente permettra à la lumière d'entrer à flots par les fenêtres verticales jusque dans les ailes cellulaires.

Les ailes cellulaires mêmes consisteront en des galeries ouvertes, apportant plus de transparence et un sentiment accru de sécurité. Leur forme spécifique fera apparaître des atriums, c'est-à-dire des cours intérieures, créant des espaces centraux. Elles seront construites du côté du noyau central de surveillance, de sorte que les agents disposent d'une vue dégagée sur les portes des cellules.

Les cellules sont prévues pour une ou deux personnes et disposent de leurs propres sanitaires.

L'objectif est d'atteindre un niveau élevé de clarté, de sécurité et une bonne qualité du vécu spatial.

- Le bâtiment logistique abritera les ateliers, la cuisine et une blanchisserie.

Le passage entre les quatre corps de bâtiment indépendants s'effectuera par des couloirs de liaison constitués de lamelles de verre. Enfin, la prison comportera deux « promenades » fermées et quatre jardins intérieurs.

Un fossé sera creusé autour de la prison et une large zone verte sera aménagée en guise de tampon visuel et acoustique pour les riverains. Un parking pour le personnel et pour les visiteurs sera également prévu.

Politique énergétique durable

Une énergie durable sera générée par des cellules photovoltaïques et par des centrales de cogénération. Des panneaux solaires seront également installés sur le toit dans la mesure du possible. Les eaux de pluie seront récupérées et réutilisées et le complexe disposera de sa propre station d'épuration biologique. Les installations électriques du complexe seront conçues pour être aussi efficaces et économes en énergie que possible.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Tout le complexe sera entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Des places de parking, des cellules et des sanitaires PMR seront aménagés, ainsi que des dalles striées pour mal-voyants dans le bâtiment des visiteurs.

Limitation des nuisances pour les riverains

Afin de limiter les nuisances pour les riverains pendant le chantier, différentes mesures sont prises, telles que l'utilisation d'appareils peu bruyants dès que possible, la pulvérisation régulière afin de limiter la poussière, la surveillance du chantier, etc.

La circulation du chantier se fait via la nouvelle voie d'accès et d'autres alternatives plus respectueuses de l'environnement, comme l'acheminement et l'évacuation de terre et de pierraille par voie navigable. Ces transports par bateau permettront d'économiser pas moins de 1 200 trajets en camion.

Fiche technique

Propriétaire : État belge

Maître d'ouvrage : Régie des Bâtiments

Utilisateur final : Service public fédéral Justice

Consortium DBFM : BAM PPP

Consultance : Stibbe (legal), Rebel Advisory (finance), eld (technical)

Durée des travaux : août 2020 - fin 2022

Durée de mise à disposition : 25 ans (avec rétrocession à l'État belge)

Redevance de disponibilité : quelque 15 millions d'euros par an (T.V.A. comprise), pendant 25 ans.

Superficie du site : 11 ha

Superficie (brute) de la prison :
environ 31 000 m²

Capacité : 444 places



Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght
Porte-parole
+32 (0)479 31 26 91
johan.vanderborght@buildingsagency.be